

1. BILAN SIMPLIFIÉ



N° 15948 * 08
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4DCELL - SIREN : 828029900						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2025		Exercice N-1 clos le 31/12/2024	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0	012	0	0	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	4 078 017	016	536 379	3 541 639	3 461 605
	Immobilisations corporelles	028	166 457	030	138 295	28 162	35 586
	Immobilisations financières (1)	040	5 214	042	0	5 214	3 400
	TOTAL I (5)	044	4 249 688	048	674 674	3 575 014	3 500 591
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0	0	
	Stocks marchandises	060	0	062	0	0	13 467
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	85 696	070	0	85 696	55 614
	Créances autres (3)	072	130 151	074	0	130 151	302 935
	Charges constatées d'avance	092	3 247	094	0	3 247	6 296
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
	Disponibilités	084	242 747	086	0	242 747	151 045
	TOTAL II	096	461 842	098	0	461 842	529 358
TOTAL GENERAL (I + II)		110	4 711 530	112	674 674	4 036 856	4 029 949
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	109 500	109 500	
	Ecart de réévaluation			124	0		
	Réserve légale			126	10 950	10 950	
	Réserves réglementées			130	0		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...		131	0	132	2 079 600	2 079 600
	Report à nouveau			134	952 538	851 489	
	Résultat de l'exercice			136	-114 121	101 050	
	Subventions d'investissement			137	236 644	201 977	
	Provisions réglementées			140	0		
	TOTAL I			142	3 275 111	3 354 565	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154	0	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	561 900	446 524	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	0	2 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	52 208	100 133	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	0	172	105 758	81 589
	Comptes courants d'associés			173	40 086	45 116	
	Autres dettes			175	1 793	22	
	Produits constatés d'avance			174	0		
	TOTAL III			176	761 744	675 384	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	4 036 856	4 029 949	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	117 172	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	255 812	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0	

4DCELL

Société par actions simplifiée au capital de 109 500 €
Siège social : 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil
RCS BOBIGNY 828 029 900

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES **DES ASSOCIÉS EN DATE DU 27 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 juillet,

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

Présentation du rapport de gestion établi par le Président et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés donnent quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Cette décision, de nature ordinaire, est adoptée à la majorité simple prévue à l'article 18.1 a) des statuts, par 109 500 voix pour, soit l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice

À la suite de cette affectation, le compte de report à nouveau est de 838 418 euros.

Les associés, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, prennent acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision, de nature ordinaire, est adoptée à la majorité simple prévue à l'article 18.1 a) des statuts, par 109 500 voix pour, soit l'unanimité des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, la Société n'ayant pas désigné de commissaire aux comptes, et statuant sur ce rapport, approuvent ledit rapport.

Cette décision, de nature ordinaire, est adoptée à la majorité simple prévue à l'article 18.1 a) des statuts, par 109 500 voix pour, soit l'unanimité des associés.

[...]

NEUVIÈME DÉCISION

Pouvoirs d'accomplir les formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

Cette décision, de nature ordinaire, est adoptée à la majorité simple prévue à l'article 18.1 a) des statuts, par 109 500 voix pour, soit l'unanimité des associés.

Certifié conforme à l'original par le Président, conformément à l'article 18.1 des statuts.

Fait à Montreuil, le 27 juillet 2026.

DocuSigned by:

Maël le Berre

ASE24F7988904F0...

Le Président

Monsieur Maël LE BERRE